

# ÉCOLE DES SPORTS DU 16<sup>e</sup>

## « ES 16 »

### DOSSIER D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

*Assemblée tenue intégralement par voie électronique*

*Adoption des nouveaux statuts · Élection du Bureau · Ratification du règlement intérieur*

Candidatures : 26 juin → 6 juillet 2026 | Vote en ligne (Kercia) : 10 → 20 juillet 2026

UA16 ES16 — association déclarée · Siège : 26 avenue du Maréchal Franchet d'Esperey, 75016 Paris · INSEE (SIRENE) n°  
402 845 945

## 1. Convocation et ordre du jour

---

École des Sports du 16<sup>e</sup> (ES 16) — UA16 ES16 — association déclarée régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 26 avenue du Maréchal Franchet d'Esperey, 75016 Paris — INSEE (SIRENE) n° 402 845 945

Convocation publiée sur le site du club, affichée au club et adressée par courriel à tous les adhérents.

Paris, le 26 juin 2026

**Objet** : convocation à l'Assemblée générale extraordinaire, organisée par voie électronique.

Madame, Monsieur, Cher adhérent, Cher représentant légal,

Vous êtes convoqué(e) à l'Assemblée générale extraordinaire de l'association, qui se tiendra intégralement en ligne, sur la plateforme de vote électronique sécurisée Kercia ([www.kercia.com](http://www.kercia.com)), selon le calendrier ci-dessous.

### Qui peut voter (corps électoral)

Peuvent voter les adhérents à jour de leur cotisation au jour de la présente convocation. Les membres mineurs sont représentés par leur représentant légal, qui dispose d'une voix par enfant adhérent, conformément à l'article 14 des nouveaux statuts soumis au vote.

### Calendrier

- Dépôt des candidatures au Bureau : du 26 juin au lundi 6 juillet 2026 à 23 h 59 (voir l'appel à candidatures joint).
- Mise en ligne et distribution des statuts et du règlement intérieur définitifs : au plus tard le mercredi 8 juillet 2026 (au moins 48 heures avant l'ouverture du vote).
- Publication des listes recevables, des CV et des programmes : jeudi 9 juillet 2026.
- Période de vote en ligne sur Kercia : du vendredi 10 juillet 2026 (à \_\_\_ h) au lundi 20 juillet 2026 à 23 h 59.
- Dépouillement et procès-verbaux : établis automatiquement par Kercia à la clôture du vote, le 20 juillet 2026.

### Comment voter

Chaque membre disposant du droit de vote recevra son lien personnel et ses identifiants sécurisés Kercia par l'un des moyens de communication sécurisés utilisés par le club — courriel, SMS, WhatsApp ou tout autre canal équivalent —, lui permettant de voter pendant toute la période d'ouverture du scrutin, 24 h/24. Le dispositif garantit l'identité du votant, le secret du vote et la sincérité du dépouillement. Une assistance est disponible à l'adresse [commissionelectoraleessezieme@gmail.com](mailto:commissionelectoraleessezieme@gmail.com).

**Vous n'avez pas reçu votre lien de vote ?** Les adhérents qui n'ont reçu leur lien de vote par aucun canal (courriel, SMS, WhatsApp ou autre) peuvent s'inscrire pour voter en remplissant le formulaire disponible sur le site du club, [www.es16.eu](http://www.es16.eu), sous la présente convocation. Chaque inscription est vérifiée par la commission électorale et validée individuellement avant l'envoi des identifiants de vote.

## Ordre du jour

1. Approbation de la tenue de l'assemblée et du vote intégralement par voie électronique (résolution préalable).
2. Adoption des nouveaux statuts de l'association (Résolution 1).
3. Élection du Bureau au scrutin de liste bloquée à un tour (Résolution 2).
4. Ratification du règlement intérieur (Résolution 3).
5. Pouvoirs en vue des formalités déclaratives (Résolution 4).

**Documents joints** : le projet de statuts et le projet de règlement intérieur. Les versions définitives des statuts et du règlement intérieur seront mises en ligne sur [www.es16.eu](http://www.es16.eu) et distribuées au moins 48 heures avant l'ouverture du vote (au plus tard le 8 juillet 2026). Les listes candidates recevables, leurs CV et leurs programmes seront publiés le 9 juillet 2026, avant l'ouverture du vote.

**Pouvoirs** : si vous ne pouvez pas voter vous-même pendant la période de vote, vous pouvez donner pouvoir à un autre membre disposant du droit de vote, directement via la plateforme. Nul ne peut détenir plus de deux pouvoirs en sus de sa propre voix.

Comptant sur votre participation, nous vous prions d'agréer nos salutations sportives et dévouées.

La commission électorale

Le collège des adhérents

---

---

## 2. Appel à candidatures au Bureau

---

En vue de l'élection du Bureau, l'association lance un appel à candidatures. L'élection a lieu au scrutin de liste bloquée à un tour : chaque liste présente une équipe complète couvrant les cinq postes élus du Bureau. Les vice-présidents sont nommés ensuite par le président.

### Composition d'une liste (cinq postes élus)

- un président ou une présidente ;
- un secrétaire général ou une secrétaire générale ;
- un secrétaire général adjoint ou une secrétaire générale adjointe ;
- un trésorier ou une trésorière ;
- un trésorier adjoint ou une trésorière adjointe.

La liste doit être complète et respecter l'égal accès des femmes et des hommes. Nul ne peut figurer sur deux listes ni se porter candidat à plus d'un poste.

**Vice-présidents.** Les vice-présidents ne figurent pas sur la liste : après son élection, le président propose un à deux vice-présidents, dont au moins une femme, ratifiés par le Conseil d'administration et remplissant les conditions d'éligibilité.

**Suppléants.** Chaque candidat élu (président, secrétaire général et adjoint, trésorier et adjoint) peut désigner, avant ou après l'élection, un suppléant — approuvé par le Conseil d'administration — remplissant les mêmes conditions, qui le remplacera en cas de vacance jusqu'à la prochaine élection en Assemblée générale.

### Conditions d'éligibilité

- être membre de l'association et à jour de sa cotisation depuis au moins six mois ;
- être majeur et jouir de ses droits civiques ;
- satisfaire à la condition d'honorabilité prévue par le Code du sport (art. L. 212-9 et L. 322-1) ;
- ne faire l'objet d'aucune mesure d'incapacité de diriger ou d'administrer une association.

**Conditions particulières — président, trésorier, secrétaire général.** justifier de compétences ou d'une expérience suffisantes en matière de gestion associative, financière, juridique, sportive ou managériale, appréciées par la commission électorale.

**Lien avec le club.** le président doit être membre actif depuis au moins trois ans et justifier d'un lien durable avec le club (licencié, dirigeant, bénévole régulier ou parent d'un enfant inscrit) ; les autres membres du Bureau doivent justifier d'un lien avec le club (licencié, adhérent pratiquant ou parent d'un enfant inscrit).

### Pièces à fournir (à peine d'irrecevabilité)

- la composition nominative de la liste, poste par poste, datée et signée par chaque candidat ;
- un curriculum vitae d'une page par candidat (adjoints compris) : parcours sportif, associatif et professionnel ;
- un programme structuré en trois points : projet sportif, projet éducatif, projet budgétaire ;

- pour le président, le trésorier et le secrétaire général : les éléments justifiant des compétences ou de l'expérience requises ;
- une attestation du lien avec le club (enfant inscrit ou qualité d'adhérent pratiquant) ;
- une attestation sur l'honneur de respect des conditions d'éligibilité.

### **Calendrier**

**Dépôt des listes** : en ligne, jusqu'au lundi 6 juillet 2026 à 23 h 59, à l'adresse [commissionelectoralessezieme@gmail.com](mailto:commissionelectoralessezieme@gmail.com).

**Recevabilité** : examinée par la commission électorale les 7 et 8 juillet ; possibilité de régularisation.

**Publication** : les listes recevables, les CV et les programmes sont diffusés le 9 juillet 2026, avant l'ouverture du vote.

### 3. Modalités du vote électronique et des pouvoirs

---

**Accès au vote.** Chaque membre disposant du droit de vote reçoit son lien personnel et ses identifiants sécurisés Kercia par l'un des moyens de communication sécurisés utilisés par le club (courriel, SMS, WhatsApp ou tout autre canal équivalent). Le vote est ouvert du 10 au 20 juillet 2026 (clôture à 23 h 59), accessible 24 h/24.

**Inscription en l'absence d'invitation.** L'adhérent qui n'a pas reçu d'invitation électronique peut demander son inscription au vote en remplissant le formulaire publié sur [www.es16.eu](http://www.es16.eu), sous la convocation. La commission électorale vérifie chaque demande (qualité d'adhérent à jour de cotisation au jour de la convocation) et la valide individuellement avant l'envoi des identifiants Kercia.

**Corps électoral et poids des voix.** Sont électeurs les adhérents à jour de cotisation au jour de la convocation. Le représentant légal d'un ou plusieurs membres mineurs dispose d'une voix par enfant adhérent (article 14 des statuts).

**Secret et sincérité.** Kercia (certifiée ISO 27001, conforme CNIL/RGPD, hébergée en France) garantit l'identification des votants, l'unicité et la confidentialité de chaque vote, le secret du scrutin pour l'élection du Bureau, ainsi que la sincérité et la traçabilité du dépouillement.

**Pouvoirs électroniques.** Un membre empêché peut donner pouvoir à un autre membre disposant du droit de vote, directement sur la plateforme, qui en assure l'enregistrement et le contrôle. Nul ne peut détenir plus de deux pouvoirs en sus de sa propre voix.

**Émargement et preuves.** L'émargement est dématérialisé : il résulte du journal de connexion et de vote de la plateforme. Aucune feuille d'émargement papier n'est requise. Les preuves techniques (journaux horodatés, sans atteinte au secret) sont conservées jusqu'à l'expiration des délais de contestation.

**Dépouillement et procès-verbaux.** Le dépouillement et les procès-verbaux sont générés automatiquement par Kercia à la clôture du vote, le 20 juillet 2026. Ils sont ensuite relus, validés et signés par le président et le secrétaire de séance.

**Continuité en cas de défaillance.** En cas de défaillance technique compromettant la sincérité du scrutin, la commission électorale peut suspendre puis prolonger la période de vote, ou faire reconvoquer l'assemblée par le Conseil d'administration.

## 4. Texte des résolutions soumises au vote

---

### Résolution préalable — Tenue de l'assemblée par voie électronique

Compte tenu des circonstances exceptionnelles et afin de favoriser la participation du plus grand nombre, l'Assemblée générale extraordinaire approuve que la présente assemblée se déroule intégralement par voie électronique, sur la plateforme Kercia, le vote et les pouvoirs étant exprimés en ligne. Elle approuve également le calendrier transitoire (dépôt des candidatures sur dix jours, vote sur dix jours).

**Résultat (plateforme) :** \_\_\_\_\_ voix pour, \_\_\_\_\_ contre, \_\_\_\_\_ abstentions.

### Résolution 1 — Adoption des nouveaux statuts

L'Assemblée générale extraordinaire, après mise à disposition du projet de statuts, l'adopte tel qu'annexé. Ces statuts annulent et remplacent les statuts antérieurs et entrent en vigueur immédiatement, dès l'adoption de la présente résolution. En conséquence, l'élection du Bureau (Résolution 2) et la ratification du règlement intérieur (Résolution 3) sont régies par ces nouveaux statuts.

**Résultat (renseigné par la plateforme) :** \_\_\_\_\_ voix pour, \_\_\_\_\_ contre, \_\_\_\_\_ abstentions (majorité requise : deux tiers des voix exprimées).

### Résolution 2 — Élection du Bureau au scrutin de liste

En application des statuts adoptés à la Résolution 1, il est procédé à l'élection du Bureau au scrutin secret, au scrutin de liste bloquée à un tour, parmi les listes recevables. Est élue la liste arrivée en tête (majorité relative) ou, en présence d'une liste unique, la liste recueillant la majorité des suffrages exprimés.

**Listes en présence :** \_\_\_\_\_.

**Résultats (plateforme) :** liste \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ voix ; liste \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_ voix ; blancs/nuls : \_\_\_\_\_.

**Est élue la liste :** \_\_\_\_\_, dont les membres composent le Bureau élu (président, secrétaire général et adjoint, trésorier et adjoint) ; les vice-présidents (un à deux, dont au moins une femme) sont nommés ensuite par le président.

### Résolution 3 — Ratification du règlement intérieur

L'Assemblée générale extraordinaire ratifie le règlement intérieur tel qu'annexé. Il entre en vigueur immédiatement et s'impose à l'ensemble des membres.

**Résultat (plateforme) :** \_\_\_\_\_ voix pour, \_\_\_\_\_ contre, \_\_\_\_\_ abstentions.

### Résolution 4 — Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au président, ou à toute personne qu'il se substituera, à l'effet d'accomplir les formalités de déclaration et de publicité prévues par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, et d'informer les fédérations auxquelles l'association est affiliée.

**Résultat (plateforme) :** \_\_\_\_\_ voix pour, \_\_\_\_\_ contre, \_\_\_\_\_ abstentions.

## 5. Procès-verbal type (assemblée par voie électronique)

L'an deux mille vingt-six, l'association École des Sports du 16<sup>e</sup> a réuni son Assemblée générale extraordinaire par voie électronique, sur la plateforme Kercia. La convocation a été publiée sur le site du club, affichée au club et adressée par courriel à l'ensemble des adhérents le 26 juin 2026. Le scrutin en ligne a été ouvert du 10 juillet 2026 au 20 juillet 2026 à 23 h 59.

### Corps électoral et participation

Le corps électoral, arrêté au jour de la convocation, comprend \_\_\_\_\_ membres disposant du droit de vote (adhérents à jour de cotisation ; représentants légaux disposant d'une voix par enfant adhérent). Ont voté : \_\_\_\_\_ membres, représentant \_\_\_\_\_ voix, dont \_\_\_\_\_ pouvoirs. Le scrutin a été supervisé par la commission électorale ; la présidence de séance est assurée par \_\_\_\_\_ et le secrétariat par \_\_\_\_\_ .

### Résultats des votes

Résolution	Pour	Contre	Abst.	Résultat
R1 — Adoption des statuts				
R2 — Élection du Bureau				
R3 — Ratification du RI				
R4 — Pouvoirs formalités				

Élection du Bureau (Résolution 2) : la liste \_\_\_\_\_ ayant recueilli \_\_\_\_\_ voix est élue. Le Bureau élu est ainsi composé : président(e) \_\_\_\_\_ , secrétaire général(e) \_\_\_\_\_ , secrétaire général(e) adjoint(e) \_\_\_\_\_ , trésorier(ère) \_\_\_\_\_ , trésorier(ère) adjoint(e) \_\_\_\_\_ . Vice-président(s) nommé(s) ensuite par le président : \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ .

Le dépouillement et le présent procès-verbal ont été établis automatiquement par Kercia à la clôture du vote, le 20 juillet 2026, puis relus et validés. Les preuves techniques sont conservées avec le présent procès-verbal.

La commission électorale

Le collège des adhérents

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



## 7. Rapport de la commission électorale

---

La commission électorale, composée de \_\_\_\_\_ , \_\_\_\_\_ et \_\_\_\_\_ , adhérents indépendants ne figurant sur aucune liste et volontaires dans le contexte exceptionnel de la présente assemblée, atteste de la régularité des opérations électorales de l'Assemblée générale extraordinaire tenue par voie électronique sur la plateforme Kercia.

### Constatations

- Convocation publiée le 26 juin 2026 (site du club, affichage au club et courriel) ; ordre du jour et documents communiqués aux adhérents.
- Appel à candidatures diffusé le 26 juin ; dépôt des listes clos le 6 juillet 2026 à 23 h 59.
- Recevabilité des listes examinée les 7 et 8 juillet ; listes recevables, CV et programmes publiés le 9 juillet 2026.
- Vote électronique ouvert du 10 au 20 juillet 2026, dans des conditions garantissant l'identité des votants, le secret du vote et la sincérité du dépouillement.
- Gestion des pouvoirs et décompte des voix conformes aux règles (corps électoral arrêté à la convocation ; une voix par enfant adhérent pour les représentants légaux ; maximum deux pouvoirs par mandataire).

**Observations** éventuelles :

\_\_\_\_\_.

En conséquence, la commission atteste de la régularité des opérations et de la sincérité des résultats consignés au procès-verbal.

Les membres de la commission électorale :

\_\_\_\_\_

## 8. Certificat de clôture du scrutin

---

À la clôture du scrutin, le 20 juillet 2026 à 23 h 59, la plateforme Kercia a établi les données suivantes :

Donnée	Valeur
Nombre d'électeurs inscrits	
Nombre de votants	
Nombre de voix exprimées	
Nombre de pouvoirs	
Taux de participation	
Horodatage d'ouverture du scrutin	
Horodatage de clôture du scrutin	
Empreinte / scellement des résultats (hash)	

Les résultats détaillés par résolution figurent au procès-verbal (section 5). Le présent certificat et les preuves techniques Kercia sont conservés jusqu'à l'expiration des délais de contestation.

La commission électorale

Le collège des adhérents

---



---